



Conseils de quartiers et de villages

Vous voulez vous impliquer dans la vie de votre quartier ou de votre village ? C'est le moment de déposer votre candidature pour faire partie du conseil de votre quartier ou de votre village. Conformément à la loi du 27 février 2002, la ville d'Arles a décidé de mettre en place ces instances de réflexion et de proposition. La loi impose une réunion annuelle mais la Ville souhaite les réunir chaque fois qu'un sujet d'envergure concernera le quartier ou le village. Tous les sujets pourront être abordés – travaux, transports, école, animation, etc.

À Arles, huit conseils ont été créés : Moulès, Raphèle, Mas-Thibert, Pont-de-Crau, Salin-de-Giraud, Territoires de Camargue, Arles centre et Arles périphérie. Chacun est présidé par le Maire et co-présidé par l'adjoint délégué au quartier ou au village concerné.

Chacun est composé de quatre élus du conseil municipal désignés par le maire (trois élus de la majorité et un élu de l'opposition), d'un collège de dix représentants des instances locales (associations, acteurs économiques, culturels, etc) et d'un collège de dix citoyens. Ceux-ci, après avoir soumis leur candidature, seront tirés au sort lors du conseil municipal du 31 mars 2021.

Pour se porter candidat :

↘ Il faut être âgé de 18 ans au moins, être inscrit sur les listes électorales, être domicilié dans le quartier ou le village pour lequel on postule et ne pas être membre du conseil municipal.

↘ Les candidatures doivent être déposées **jusqu'au vendredi 11 mars 2022 inclus**, à la mairie annexe concernée ou à l'Hôtel de Ville.

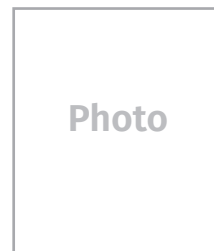
Bulletin de candidature

À retourner signé avec une photo d'identité récente, une photocopie de la carte d'électeur.

Prénom :

Nom :

Homme Femme



Adresse :

.....

Email :

Tél. :

Je soussigné,.....

postule au conseil de (un seul choix possible) :

- Moulès Raphèle Mas-Thibert
 Pont-de-Crau Salin-de-Giraud
 Territoires de Camargue (Le Sambuc, Albaron, Saliers)
 Arles centre (Hôtel-de-Ville, Méjan, La Cavalerie, L'Hauture, Roquette, Cirque romain)
 Arles périphérie (Plan-du-Bourg, Semestres, Chabourlet, Bigot, Les Alyscamps, Mouleyrès, Monplaisir, Trinquetaille, La Genouillade, Les Minimes, Fourchon, Zone Nord)

et m'engage, si ma candidature est tirée au sort, sans poursuivre un intérêt particulier, à participer aux travaux du conseil de quartier et à assister aux réunions organisées. Je préviens en cas d'absence. J'autorise la ville d'Arles à diffuser mon nom, mon prénom et ma photo dans le cadre du fonctionnement des conseils de quartiers et de villages.

Date

Signature

